

POLOGNE

Date des élections: 13 octobre 1985

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement, la consultation ayant été ajournée depuis le printemps 1984.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Pologne, la Diète (*Sejm*), se compose de 460 députés élus pour 4 ans, dont 410 sont sélectionnés dans les circonscriptions locales et 50 sont des personnalités choisies à partir d'une liste «nationale».

Système électoral

Est électeur tout citoyen polonais âgé de 18 ans révolus. Ont également le droit de vote les personnes dont la citoyenneté polonaise n'est pas encore établie si elles sont apatrides et résident depuis cinq ans au moins en Pologne. Sont privées du droit de vote les personnes mises sous tutelle par arrêt judiciaire eu égard à leur santé mentale et les personnes déchues de leurs droits civiques en vertu d'un jugement.

Les listes électorales sont établies avant chaque élection, au niveau de la circonscription, par les organes locaux de l'administration d'Etat et vérifiées par les électeurs. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles à la Diète les électeurs âgés de 21 ans révolus et remplissant les conditions requises. Le mandat parlementaire est incompatible avec la fonction de juge du Tribunal constitutionnel. Les listes de candidats sont établies après consultation des électeurs. Les candidats sont présentés, sur proposition des partis politiques et des organisations sociales, par le Front patriotique pour la renaissance nationale (PRON) qui regroupe ces partis et organisations.

Pour les élections des 410 élus locaux à la Diète, la Pologne est divisée en 74 circonscriptions, chacune d'entre elles élisant de trois à huit députés figurant sur la liste dressée par les conseils électoraux, proportionnellement au nombre de ses habitants. Conformément au nouveau règlement électoral approuvé en 1984, deux candidats doivent être présentés pour chaque siège. Est élu celui qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à condition qu'une majorité d'électeurs inscrits dans la circonscription ait participé au scrutin. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour de scrutin majoritaire dans les trois semaines qui suivent.

Comme indiqué plus haut, 50 membres de la Diète sont élus à partir d'une liste nationale portant 50 noms de personnalités. A l'instar des autres membres, ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de vacance en cours de législature de 23 des sièges occupés par des élus locaux, ou de la moitié des sièges d'une circonscription électorale, des élections partielles sont organisées dans les trois mois qui suivent; il n'est tenu aucune élection dans les six mois précédant l'échéance de la législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Originellement prévues pour le printemps de 1984, les élections générales ont été tout d'abord ajournées *sine die* puis fixées au 10 juin 1985. Le 3 décembre 1984, la Diète (*Sejm*) a décidé à la suite d'un vote de se dissoudre le 31 août 1985.

Ces élections parlementaires étaient les premières à être organisées conformément au nouveau règlement électoral de 1984/1985, qui a introduit le concept de députés locaux et nationaux. Pour les 410 sièges entrant dans la première catégorie, 820 candidats étaient en lice (soit deux par circonscription); les 50 membres nationaux furent élus sans opposition, leurs noms ayant été rendus publics le 6 août 1985. Tous les candidats avaient souscrit au programme du Front patriotique pour la renaissance nationale (PRON), l'organisation politique polonaise sous laquelle sont regroupées les formations politiques.

La participation au scrutin a atteint 78%. Parmi les élus, 362 étaient de nouveaux venus à la Diète et 74 n'étaient affiliés à aucun parti; le Parti ouvrier unifié polonais a conservé sa majorité parlementaire en gagnant 245 sièges.

La nouvelle Diète s'est réunie le 6 novembre; elle a élu le général Wojciech Jaruzelski - qui avait préconisé un programme de réformes économiques et sociales - président du Conseil d'Etat (Président) et placé M. Zbigniew Messner à la tête d'un Conseil des ministres remanié.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Diète

Nombre d'électeurs inscrits	26 065 497	
	Listes locales	Liste nationale
Votants	20 554 182 (78,86%)	20 498 633 (78,64%)
Bulletins blancs ou nuls.	65 096	62 724
Suffrages valablement exprimés	20 489 086	20 435 909

Formation politique	Nombre de sièges
Front patriotique pour la renaissance nationale (PRON)	
- Parti ouvrier unifié polonais (PZPR)	245
- Parti paysan unifié (ZSL)	106
- Parti démocrate (SD)	35
- Sans parti	<u>74</u>
	460

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Travailleurs intellectuels.	282
Travailleurs manuels.	106
Agriculteurs.	53
Artisans.	10
Retraités.	<u>9</u>
	460

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes	367
Femmes	<u>93</u>
	460

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

Moins de 25 ans.	2
25-29 ans.	13
30-39 ».	88
40-49 ».	152
50-59 ».	141
60-69 ».	55
70 ans et plus.	12
	<hr/>
	460